

# Inscription cantine scolaire de Cipières

## Année Scolaire 2018-2019

### 1- Renseignements concernant les responsables légaux de l'enfant :

<u>MERE</u>	<u>PERE</u>
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____	Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mobile : _____	Téléphone : _____ Mobile : _____
E-mail : _____	E-mail : _____
Numéro allocataire CAF : _____	Numéro allocataire CAF : _____

### 2- Etat civil de l'enfant :

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Classe (année scolaire 2018/2019) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours de présence à la cantine :

Lundi  mardi  Jeudi  Vendredi

L'enfant mangera-t-il dès le premier jour d'école ? oui  non

Frères et sœurs inscrits à la cantine (Cipières ou Gréolières) : oui  non

L'enfant est-il atteint d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire ? oui  non

Si vous avez coché oui, précisez laquelle : \_\_\_\_\_  
(ATTENTION ! Fournir **OBLIGATOIREMENT** un certificat médical d'un allergologue)

#### **RAPPEL :**

- L'accès à la cantine est d'abord fonction de l'inscription définitive à l'école et des places disponibles ;
- Sont prioritaires les élèves dont les deux parents exercent une activité ;
- Le règlement des repas se fait chaque mois à réception du titre de recette et de la facture ;
- Les repas de l'année scolaire en cours (2017/2018) doivent être réglés au moment des présentes formalités, un contrôle étant effectué lors de l'inscription.

**Tous les renseignements portés dans le présent document sont réputés certifiés exacts**

A \_\_\_\_\_, le

Le Père,

La Mère,

Le tuteur légal,